

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 253

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

382 711 489 RCS Dijon.

EQUINOXE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 770560.00 EUR.

Adresse : 3, Rue du Rompot, 21121 Fontaine-lès-Dijon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : EQUINOXE, SAS au capital social de 770560 €, siège social : 3 Rue du Rompot, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, 382711489 RCS de Dijon. "Société absorbée" ROCARD, SARL au capital social de 3500000 €, siège social : 37 Avenue du Lieutenant Gouby, 52400 BOURBONNE-LES-BAINS, 389134552 RCS de Chaumont. "Société absorbante" Selon acte sous seing privé, signé électroniquement en date du 29 mars 2024, la Société absorbante et la Société absorbée ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel la Société absorbée a projeté d'apporter à la Société absorbante l'ensemble de ses biens, droits et obligations, Les comptes de l'absorbée et de l'absorbante, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30/09/2023, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun et la fusion étant réalisée à l'endroit, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable (article 710-1 et 720-1 du Plan comptable général), pour leur valeur nette comptable au 30/09/2023. L'actif apporté est évalué à 3 248 780 €. Le passif apporté est évalué à 1 394 320 €. Soit un actif net évalué à 1 854 460 €. Montant de la prime de fusion : 1 055 272 €. Rapport d'échange : il résulte que par émission de 6166 actions nouvelles de 129,62 euros nominal chacune, le capital social de la société absorbante sera augmenté d'une somme de 799 188 €, le capital social sera fixé à 4 299 188 € divisé en 33 166 actions de 129,62 euros nominal chacune. La fusion par voie d'absorption de la Société absorbée par la Société absorbante se trouve réalisée au 1er octobre 2023 du seul fait de la réalisation de la fusion. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Société Absorbante le 03/04/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Chaumont, Société Absorbée le 02/04/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..